

TABLEAU STATISTIQUE
DU PERSONNEL
ET DES TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE
DE LYON.

1807-22. Ravier du Magny (Jacques)*, juge, conseiller à la Cour impériale, président à la Cour royale, président du Tribunal civil, ✱, démissionnaire en 1830, pour refus de serment. Né à Sarrey en Bourgogne, le 31 décembre 1767, mort à Sainte-Foy-lez-Lyon, le 4 avril 1835 (*Réparateur* du 5). — On a de lui :

Discours d'installation, 6 mai 1818 (Voyez *Moniteur judiciaire* du 26 juin 1856). — Discours prononcé à l'ouverture de la session de la 2^e section du Collège électoral du Rhône, le 20 septembre 1817. Lyon, Ballanche, in-4°.

1807-31. Coulet (Jean-Baptiste-Jacques), avoué, né le 25 mai 1767, à Lyon, où il est décédé le 21 novembre 1831. — S'était acquis une certaine célébrité par sa galerie de tableaux et d'objets d'art ; mais son aversion pour les toiles modernes, quel que fût le talent de l'auteur, lui valut cette épigramme, dont l'auteur est resté inconnu :

Aveugle admirateur des peintres trépassés,
Les artistes vivants de chez toi sont chassés ;
Il faut, pour qu'une toile ait le don de te plaire,
Que l'auteur soit défunt et soit cent pieds sous terre.